Le mélèze du Japon

Autor(en): **Barbey, A.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **63 (1912)**

Heft 5

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-784632

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Le chiffre de rendement de 3,56 m³ peut paraître élevé. Il est en effet de 0,59 supérieur à celui calculé pour les forêts particulières, qui n'est que de 2,97 m³, soit 16,299 m³ au total. Cette plus-value s'explique d'une part par l'accroissement de lumière, qui caractérise en général les peuplements sur pâturage, où la forêt est moins dense, et le branchage généralement très développé. On peut affirmer en outre que la forêt privée est le plus souvent moins bien tenue que le pâturage, elle est davantage exposée à la surexploitation et le matériel y est relativement plus faible. Ce n'est pas étonnant, par conséquent, si dans ces conditions l'accroissement réel des parties boisées des pâturages est supérieur à celui des forêts fermées.

Pour corroborer les chiffres cités ci-dessus, qui ne suffiront peut-être pas à vaincre le scepticisme de certains de nos lecteurs, nous vous avons relevé dans une autre page du même rapport, le résultat des autorisations, soit des martelages de coupes chez les particuliers pour 1910. Alors que l'estimation du rendement sommaire des forêts et des pâturages particuliers arrive au chiffre de 34,462 m³ par année, le cube des bois délivrés par le service forestier chez les mêmes particuliers pour l'année 1910 est de 34,024 m³.

Quand on sait combien est sérieux et rationnel le contrôle auquel est soumise la propriété privée forestière du canton de Neuchâtel, l'on ose affirmer que cette coïncidence des chiffres est autre chose et mieux qu'un simple produit du hasard. Ce sont là des données précises et inédites sur la production d'une des importantes catégories de nos forêts.

Il y a certes quelque mérite d'avoir fait de la lumière dans ce domaine encore si peu exploré. A. P.

Le Mélèze du Japon (Larix leptolepis Gord.)

Notre illustration représente un exemplaire de ce conifère installé dans la forêt de Chassagne, propriété de la Commune d'Orbe (Vaud). Le sol sur lequel il pousse est de fertilité moyenne, avec sous-sol argilo-calcaire et faible dépôt glaciaire.

La forêt de Chassagne est actuellement un taillis composé de chêne qui subit le sort de beaucoup d'anciennes chênaies du versant méridional du Jura, soit l'enrésinement naturel et progressif, à l'aide du sapin blanc. La conversion est également entreprise sur une bonne partie de la forêt à l'aide de plantations de plusieurs essences indigènes et exotiques. Parmi ces dernières, on a choisi celles qui, par leur rapidité de croissance et leur qualité de bois, sont en mesure de constituer rapidement un peuplement d'âges et d'espèces ligneuses mélangés.

Un massif de mélèzes d'Europe installé en 1820 dans la dite forêt et dont l'aspect luxuriant constitue, à notre avis, un précieux stimulant pour pousser à la transformation méthodique en futaie, prouve que le mélèze est bien approprié à l'enrésinement des taillis poussant sur un sol de cette nature.

Nous croyons que le mélèze du Japon, qui, dans son pays d'origine croît sur des terrains calcaires, peut devenir un précieux auxiliaire dans le cas dont nous avons à nous occuper. En effet, il offre le grand avantage de pouvoir dès la 2me ou 3me année de sa plantation dégager sa cime de l'étreinte des rejets de taillis ou des bois blancs qui retiennent si longtemps prisonniers d'autres résineux.

En 1907 nous avons donc planté dans les coupes de taillis quelques centaines de mélèzes japonais. Notre photographie, prise en octobre 1910, représente l'un de ces mélèzes après trois ans de pépinière et trois ans de plantation donc six ans au total. Au bout de cette courte période, on a obtenu un arbre de 3 m. de hauteur, qui n'a été dégagé que pendant les deux périodes de végétation de 1908 et 1909.

On reproche au *Larix leptolepis* Gord. de n'avoir pas une tige aussi rectiligne que celle du mélèze d'Europe et à partir de la vingtième ou trentième année de se laisser rattraper dans sa hauteur par le mélèze d'Europe. Néanmoins, ce conifère exotique nous semble être une essence de valeur, précisément pour les cas analogues à celui de la forêt de Chassagne, car on sait que les plantations dans les taillis entraînent inévitablement des frais de dégagement qui sont d'autant plus élevés que l'essence introduite met de temps à dépasser la hauteur des rejets de souches et du sous-bois d'épines et de bois blancs.

Le mélèze du Japon présente, en outre, l'avantage de résister mieux que notre mélèze indigène aux attaques des insectes et des champignons et avec l'âge, son fût se redresse bien vite. Depuis que notre photographie a été prise, nous avons eu malheureusement à constater les effets néfastes de la sécheresse de 1911 sur les plantations faites durant les cinq ou six dernières années. Nos cultures de mélèzes japonais de Chassagne ont été fortement compromises par cette chaleur inusitée et les arbres qui, naturellement avaient pris un grand développement hors de terre, n'avaient pas encore eu le temps de constituer un appareil radicellaire assez puissant pour puiser profondément dans le sol les éléments hygrométriques indispensables à la vie du végétal.

Hélas! ce ne sont pas seulement les exotiques qui ont eu à pâtir de cet accident météorologique; les plantations de résineux indigènes ont été également dévastées, soit en plaine, soit surtout sur les versants du Jura exposés au Midi.

Nous devons, d'autre part, reconnaître que dans une plantation de mélézes du Japon que nous avons faite en Savoie, exactement à la même époque et à l'aide de plants de même âge et de même grandeur sur un sol molassique avec dépôt glaciaire, la réussite a été admirable. Actuellement les bouquets de cette essence exotique ont 4 m. de hauteur, bien que la plantation ait été exécutée dans une prairie abandonnée et en pleine exposition du couchant.

Après la sécheresse que nous venons de subir, ces bouquets de *Larix leptolepis* Gord. n'accusent aucun déchet, tandis que ceux du mélèze du pays ayant le même âge ont de 1 m. 50 à 2 m. de hauteur et sont en grande partie décimés.

Que faut-il conclure de ces deux exemples d'acclimatation et de résistance à la sécheresse de notre exotique, sinon que ce dernier a trouvé dans le sol molassique plus de réserves d'humidité que dans le terrain calcaire de Chassagne, la vitalité et l'accroissement ayant été identiques dans ces deux stations?

A. Barbey.